

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2021_105

OBJET :

COMMISSION N°5

Déchets

Signature d'une convention entre la CCPC et la MEL pour l'utilisation des déchetteries

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 mars 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCROYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

Absent excusé :

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

COMMISSION n°6

Déchets

Signature d'une convention avec la MEL pour permettre à certains habitants de la CCPC de se rendre aux déchetteries d'ANNOEULLIN et de SECLIN et à certains habitants de la MEL de se rendre à la déchetterie de GENECH

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération CC_2020_212 du 7 décembre 2020, le conseil communautaire a voté une délibération relative à la mise en œuvre d'un partenariat avec la Métropole Européenne de LILLE (MEL) afin de mutualiser l'usage des déchetteries.

Qu'ainsi, les habitants des communes de Herrin, Gondécourt, Chemy, Camphin-en-Carembault, Phalempin, Attiches, Avelin, Ennevelin pourront accéder aux déchetteries d'ANNOEULLIN et de SECLIN.

Considérant que les habitants de certaines communes de la MEL pourront accéder à la déchetterie de GENECH.

Que la commune de Péronne-en-Mélantois avait été oubliée.

Considérant que les communes de la MEL concernée par cette convention sont donc :

Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chérens, Fretin, Gruson, Péronne-en-Mélantois, Sainghin-en-Mélantois, Tressin.

Que le nombre total de ces habitants est proche (18 829 pour les habitants de ces 8 communes de la CCPC/19 787 pour les habitants de ces 9 communes de la MEL).

Que le nombre d'habitants étant proche, il n'y a pas de participation financière.

Considérant que la convention est conclue à partir du 2 mai 2021, renouvelable par tacite reconduction chaque année civile.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)

- *Procéder au retrait de la délibération CC_2020_212 signer cette convention de partenariat avec la MEL, ainsi que tout document afférant à ce dossier.*
- *Autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la MEL pour l'utilisation des déchetteries, pour une mise en œuvre au 2 mai 2021.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

